

Rapport du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement Administratif de Bruxelles-Capitale pour l'année 2020

Le présent rapport annuel est une réalisation du Service du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement Administratif de Bruxelles-Capitale. Ce rapport est basé sur tous les chiffres disponibles au 20.05.2021.

Pour toute remarque, suggestion ou question supplémentaire, vous pouvez vous adresser au Service du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement Administratif de Bruxelles-Capitale, Park Atrium, rue des Colonies 11, 6^{ième} étage, 1000 Bruxelles.

Tél. +32-(0)2-512.85.77

E-mail: info@vicegouverneurbru.be

Le rapport est aussi disponible en néerlandais et peut également être consulté sur le site www.vicegouverneurbru.be.

Editeur responsable: Jozef OSTYN, Vice-Gouverneur

Table des matières

Table des matières	2
1 Introduction.....	4
1.1 Généralités	4
1.2 Les lois et règlements sur lesquels sont fondés le contrôle du respect des lois linguistiques	4
1.3 Moyens logistiques.....	4
2 Données statistiques 2020 - globales.....	6
3 Données statistiques 2020 - par commune et par CPAS.....	10
4 Données statistiques 2020 - par grade.....	49
5 Données statistiques 2020 - commentaires.....	51
5.1 Généralités	51
5.2 Personnel statutaire	51
5.3 Personnel contractuel	52
5.4 Attestations de la connaissance de la deuxième langue communiquées après l'engagement	53
5.5 Prise d'acte et maintien ou retrait de décisions suspendues	53
5.6 Annulation de décisions suspendues	53
6 Parité dans les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division.....	54
7 Plaintes	56
7.1 Généralités	56
7.2 Détail des plaintes	57
8 Conclusions du Vice-Gouverneur	62

1 Introduction

1.1 Généralités

En application de l'article 65 des lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative du 18 juillet 1966, le Vice-Gouverneur vérifie si les décisions des administrations communales et des CPAS sont en concordance avec les lois et les règlements sur l'emploi des langues en matière administrative.

Les décisions qui sont soumises au Vice-Gouverneur concernent des nominations au sens le plus large, sans préjudice de leur statut: des admissions au stage, des nominations à titre définitif, des promotions, des désignations pour l'exercice de fonctions supérieures, des engagements contractuels de durée déterminée ou indéterminée, des contrats de remplacement et des contrats d'occupation d'étudiant.

Les données statistiques se rapportent au nombre de décisions des administrations communales et des centres publics d'action sociale et non pas au nombre des membres du personnel qui y est occupé. En effet, pour un seul membre du personnel, il est possible que durant la même année deux décisions ou plus soient transmises, par exemple une admission au stage suivie six mois plus tard d'une nomination à titre définitif ou un engagement contractuel de trois mois suivi d'une prolongation.

Il n'est pas tenu compte des décisions relatives à l'engagement du personnel de métier et ouvrier ni du personnel employé dans des établissements dont l'activité culturelle intéresse exclusivement un groupe linguistique, vu respectivement l'article 21, §3 et l'article 22 des lois linguistiques. Toutefois, de telles décisions sont généralement envoyées au service du Vice-Gouverneur afin de vérifier l'applicabilité des exceptions invoquées.

1.2 Les lois et règlements sur lesquels sont fondés le contrôle du respect des lois linguistiques

- Les lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative du 18 juillet 1966, en abrégé "les lois linguistiques"
- L'arrêté royal du 8 mars 2001 fixant les conditions de délivrance des certificats de connaissances linguistiques prévus à l'article 53 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées le 18 juillet 1966

1.3 Moyens logistiques

Pour l'exécution de la mission de contrôle qui lui est confiée par les lois linguistiques, le Vice-Gouverneur s'appuie sur du personnel mis à sa disposition par le Service Public Fédéral Intérieur.

Le tableau ci-dessous reflète la situation dans le courant de 2020.

Niveau	Néerlandophones	Francophones	Total
Niveau A	1	0	1
Niveau B	0	0	0
Niveau C	1	0 ⁽¹⁾	1
Niveau D	1	1	2
Total	3	1	4

(1) En ce moment, un membre du personnel francophone de niveau C se trouve encore au cadre, mais est malade depuis longtemps et n'a pas été remplacé.

L'organisation du travail a été adaptée pour assurer la continuité depuis le départ à la retraite de l'ancien conseiller en 2018. Néanmoins, l'effectif en ressources humaines reste critique et tout facteur interne (maladie, ..) ou externe (changement de loi entraînant une charge de travail supplémentaire, etc.) ayant un impact sur le fonctionnement du service peut avoir des conséquences graves. Il existe également un besoin urgent pour un employé de niveau B pour traiter les dossiers dans les domaines de la comptabilité, de la logistique et du personnel.

2 Données statistiques 2020 - globales

Vous trouverez sur les pages suivantes les données statistiques globales concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur par rapport aux décisions des administrations communales et des CPAS prises en 2020 (même si dans certains cas une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2021).

Au total, pas moins de 3.329 délibérations auxquelles s'appliquent les lois linguistiques ont été envoyées au Vice-Gouverneur, 1.309 par les communes, 2.020 par les CPAS. En 2019, il s'agissait encore de 3.123 délibérations, 1.492 par les communes, 1.631 par les CPAS. L'augmentation globale est de 6,6%.

Chaque dossier fait l'objet d'une analyse qui mène à l'une des évaluations suivantes:

- **Approbation:** l'intéressé (contractuel/statutaire) répond aux exigences des lois linguistiques.
- **Suspension:** l'intéressé (contractuel/statutaire) ne répond pas aux exigences des lois linguistiques ET/OU les règles de parité n'ont pas été respectées. Un arrêté de suspension est rédigé et envoyé à toutes les instances concernées.
- **Tolérance:** une exception est faite pour les contractuels qui ne sont recrutés que pour une courte période et dont le recrutement, bien que strictement non-conforme aux exigences des lois linguistiques, n'est pas immédiatement suspendu. Ça concerne souvent des personnes recrutées sur base d'un contrat de remplacement. Dès que la personne concernée travaillera plus longtemps dans un ou plusieurs communes ou CPAS bruxellois sur base de divers petits contrats, une suspension suivra quand-même.

Remarque: une suspension en raison de la violation des règles de parité de l'article 21, §7 des lois linguistiques est souvent accompagnée d'une lacune au niveau de la connaissance écrite ou orale de la deuxième langue dans le chef de la même personne. Dans les tableaux ci-dessous, toutefois, les suspensions concernées ne sont incluses que dans les chiffres de parité.

COMMUNES 2020			
Décisions relatives au personnel statutaire			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	38	161	199
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	4	40	44
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	2	2
Total	42	203	245
Décisions relatives au personnel contractuel			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	41	108	149
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	70	616	686
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	11	11
Engagement de durée limitée pour assurer la continuité du service - tolérée par le Vice-Gouverneur	13	205	218
Total	124	940	1.065
Total général	166	1.143	1.309

CPAS 2020			
Décisions relatives au personnel statutaire			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	20	74	94
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	4	41	45
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	4	4
Total	24	119	143
Décisions relatives au personnel contractuel			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	10	86	96
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	35	1.030	1.065
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	10	10
Engagement de durée limitée pour assurer la continuité du service - tolérée par le Vice-Gouverneur	19	687	706
Total	64	1.813	1.877
Total général	88	1.932	2.020

APERÇU PLURIANNUEL - COMMUNES

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
2007	1.457	527	601	329
2008	1.492	554	588	350
2009	1.384	416	563	405
2010	1.434	440	594	400
2011	1.421	439	609	373
2012	1.726	723	667	336
2013	1.580	622	664	294
2014	1.247	487	518	242
2015	1.168	407	541	220
2016	1.338	439	611	288
2017	1.420	381	797	242
2018	1.529	545	758	226
2019	1.492	448	799	245
2020	1.309	348	743	218

APERÇU PLURIANNUEL - CPAS

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
2007	1.176	153	507	516
2008	1.263	111	514	638
2009	1.423	205	505	713
2010	1.661	235	671	755
2011	1.607	240	636	731
2012	1.732	351	593	788
2013	1.569	267	469	833
2014	1.599	222	574	803
2015	1.124	126	574	424
2016	991	109	421	461
2017	1.134	68	689	377
2018	1.584	128	1.041	415
2019	1.631	177	1.030	424
2020	2.020	188	1.124	708

APERÇU PLURIANNUEL - GLOBAL

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
2007	2.633	680	1.108	845
2008	2.755	665	1.102	988
2009	2.807	621	1.068	1.118
2010	3.095	675	1.265	1.155
2011	3.028	679	1.245	1.104
2012	3.458	1.074	1.260	1.124
2013	3.149	889	1.133	1.127
2014	2.846	709	1.092	1.045
2015	2.292	533	1.115	644
2016	2.329	548	1.032	749
2017	2.554	449	1.486	619
2018	3.113	673	1.799	641
2019	3.123	625	1.829	669
2020	3.329	536	1.867	926

3 Données statistiques 2020 - par commune et par CPAS

Vous trouverez sur les pages suivantes les données statistiques concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur, ventilées par commune et par CPAS. Il s'agit toujours de décisions prises en 2020 (même si dans certains cas une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2021).

En ce qui concerne les contractuels, une distinction est faite entre les contrats de durée indéterminée (anciennement appelés 'contractuels'), abrégé CDI, et les contrats courts (anciennement appelés 'remplacements'; comprend tous les contrats de courte durée, y compris les contrats de remplacement, mais également les contrats d'occupation d'étudiants et de stagiaires).

COMMUNE D'ANDERLECHT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	102	27	75
Relatives au personnel statutaire	8	3	5
Relatives au personnel contractuel	94	24	70

STATUTAIRE

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	4	1	0	0	0
Stage	0	1	0	0	0	0
Total	2	5	1	0	0	0
N+F	7		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	6	10	11	47	0	1	0	0
Contrats courts	1	1	5	8	0	0	1	3
Total	7	11	16	55	0	1	1	3
N+F	18		71		1		4	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	9		17		1		27	
Francophones		16		56		3		75
N+F	25		73		4		102	

VILLE DE BRUXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	270	54	216
Relatives au personnel statutaire	95	18	77
Relatives au personnel contractuel	175	36	139

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	13	46	0	2	0	0
Stage	5	27	0	1	0	1
Total	18	73	0	3	0	1
N+F	91		3		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	8	7	24	104	0	3	0	0
Contrats courts	0	1	2	12	0	0	2	12
Total	8	8	26	116	0	3	2	12
N+F	16		142		3		14	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	26		26		2		54	
Francophones		81		123		12		216
N+F	107		149		14		270	

COMMUNE D'IXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	124	11	113
Relatives au personnel statutaire	21	3	18
Relatives au personnel contractuel	103	8	95

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	7	2	9	0	0
Stage	0	0	0	2	0	0
Total	1	7	2	11	0	0
N+F	8		13		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	3	2	3	42	0	0	0	0
Contrats courts	1	1	0	23	0	0	1	27
Total	4	3	3	65	0	0	1	27
N+F	7		68		0		28	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	5		5		1		11	
Francophones		10		76		27		113
N+F	15		81		28		124	

COMMUNE D'ETTERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	110	5	105
Relatives au personnel statutaire	7	3	4
Relatives au personnel contractuel	103	2	101

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	2	0	0	0	0
Stage	1	2	0	0	0	0
Total	3	4	0	0	0	0
N+F	7		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	10	1	8	0	0	0	0
Contrats courts	0	14	0	33	0	0	0	36
Total	1	24	1	41	0	0	0	36
N+F	25		42		0		36	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	4		1		0		5	
Francophones		28		41		36		105
N+F	32		42		36		110	

COMMUNE D'EVERE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	38	2	36
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	38	2	36

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	2	1	13	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	10	0	0	0	10
Total	1	3	1	23	0	0	0	10
N+F	4		24		0		10	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		1		0		2	
Francophones		3		23		10		36
N+F	4		24		10		38	

COMMUNE DE GANSHOREN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	18	1	17
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	18	1	17

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	1	0	4	0	1	0	0
Contrats courts	0	2	0	2	0	0	0	7
Total	1	3	0	6	0	1	0	7
N+F	4		6		1		7	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		0		0		1	
Francophones		3		7		7		17
N+F	4		7		7		18	

COMMUNE DE JETTE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	24	2	22
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	24	2	22

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	4	1	10	0	0	0	0
Contrats courts	0	4	0	1	0	0	1	3
Total	0	8	1	11	0	0	1	3
N+F	8		12		0		4	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		1		2	
Francophones		8		1		3		22
N+F	8		12		4		24	

COMMUNE DE KOEKELBERG

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	9	2	7
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	9	2	7

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	1	4	0	0	0	0
Contrats courts	1	0	0	0	0	0	0	2
Total	1	1	1	4	0	0	0	2
N+F	2		5		0		2	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		1		0		2	
Francophones		1		4		2		7
N+F	2		5		2		9	

COMMUNE D'AUDERGHEM

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	21	1	20
Relatives au personnel statutaire	5	0	5
Relatives au personnel contractuel	16	1	15

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	2	0	0	0	0
Stage	0	3	0	0	0	0
Total	0	5	0	0	0	0
N+F	5		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	2	0	6	0	0	0	1
Contrats courts	1	0	0	2	0	0	0	4
Total	1	2	0	8	0	0	0	5
N+F	3		8		0		5	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		0		0		1	
Francophones		7		8		5		20
N+F	8		8		5		21	

COMMUNE DE SCHAERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	151	21	130
Relatives au personnel statutaire	37	2	35
Relatives au personnel contractuel	114	19	95

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	7	0	5	0	0
Stage	1	13	0	10	0	0
Total	2	20	0	15	0	0
N+F	22		15		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	8	16	8	52	0	1	0	1
Contrats courts	1	4	2	14	0	0	0	7
Total	9	20	10	66	0	1	0	8
N+F	29		76		1		8	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	11		10		0		21	
Francophones		40		82		8		130
N+F	51		92		8		151	

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	7	0	7
Relatives au personnel statutaire	0	0	1
Relatives au personnel contractuel	0	0	6

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	1	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1	0	0
N+F	0		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	0	2	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	0	1	0	0	0	0
Total	0	3	0	3	0	0	0	0
N+F	3		3		0		0	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		3		4		0		7
N+F	3		4		0		7	

COMMUNE DE SAINT-GILLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	92	7	85
Relatives au personnel statutaire	2	1	1
Relatives au personnel contractuel	90	6	84

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	0	0	1	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	1	0	0
N+F	1		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	2	2	41	0	2	0	0
Contrats courts	0	0	1	16	0	0	2	23
Total	1	2	3	57	0	2	2	23
N+F	3		60		2		25	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		3		2		7	
Francophones		2		60		23		85
N+F	4		63		25		92	

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	52	11	41
Relatives au personnel statutaire	42	11	31
Relatives au personnel contractuel	10	0	10

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	10	23	1	8	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	10	23	1	8	0	0
N+F	33		9		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	0	7	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	1	0	1	0	0
Total	0	1	0	8	0	1	0	0
N+F	1		8		1		0	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	10		1		0		11	
Francophones		24		17		0		41
N+F	34		18		0		52	

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	63	7	56
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	63	7	56

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	3	1	2	25	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	16	0	0	2	14
Total	3	1	2	41	0	0	2	14
N+F	4		43		0		16	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	3		2		2		7	
Francophones		1		41		14		56
N+F	4		43		16		63	

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	48	1	47
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	47	1	46

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	0
N+F	1		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	1	26	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	2	0	0	0	17
Total	0	1	1	28	0	0	0	17
N+F	1		29		0		17	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		2		28		17		47
N+F	2		29		17		48	

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	20	2	18
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	19	2	17

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	1	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1	0	0
N+F	0		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	2	1	13	0	1	0	0
Contrats courts	1	1	0	0	0	0	0	0
Total	1	3	1	13	0	1	0	0
N+F	4		14		1		0	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		1		0		2	
Francophones		3		15		0		18
N+F	4		16		0		20	

COMMUNE D'UCCLE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	107	8	99
Relatives au personnel statutaire	22	1	21
Relatives au personnel contractuel	85	7	78

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	14	0	0	0	0
Stage	0	7	0	0	0	0
Total	1	21	0	0	0	0
N+F	22		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	8	0	29	0	0	0	0
Contrats courts	1	5	2	8	0	0	3	28
Total	2	13	2	37	0	0	3	28
N+F	15		39		0		31	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	3		2		3		8	
Francophones		34		37		28		99
N+F	37		39		31		107	

COMMUNE DE FOREST

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	43	4	39
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	43	4	39

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	2	23	0	1	0	0
Contrats courts	1	0	0	6	0	0	1	8
Total	1	1	2	29	0	1	1	8
N+F	2		31		1		9	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		2		1		4	
Francophones		1		30		8		39
N+F	2		32		9		43	

COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	10	0	10
Relatives au personnel statutaire	3	0	3
Relatives au personnel contractuel	7	0	7

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	2	0	0	0	1
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	2	0	0	0	1
N+F	2		0		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	0	5	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	0	1	0	5	0	0	0	1
N+F	1		5		0		1	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		3		6		1		10
N+F	3		6		1		10	

CPAS D'ANDERLECHT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	166	8	158
Relatives au personnel statutaire	12	3	9
Relatives au personnel contractuel	154	5	149

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	9	0	0	0	0
Stage	1	0	0	0	0	0
Total	3	9	0	0	0	0
N+F	12		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	4	0	36	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	1	24	0	0	4	83
Total	0	6	1	60	0	0	4	83
N+F	6		61		0		87	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	3		1		4		8	
Francophones		15		60		83		158
N+F	18		61		87		166	

CPAS DE BRUXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	644	39	605
Relatives au personnel statutaire	65	13	52
Relatives au personnel contractuel	579	26	553

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	11	21	2	13	0	0
Stage	0	8	0	8	0	2
Total	11	29	2	21	0	2
N+F	40		23		2	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	5	5	136	0	4	0	0
Contrats courts	2	2	8	152	0	0	11	254
Total	2	7	13	288	0	4	11	254
N+F	9		301		4		265	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	13		15		11		39	
Francophones		36		315		254		605
N+F	49		330		265		644	

CPAS D'IXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	43	0	43
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	43	0	43

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	36	0	1	0	0
Contrats courts	0	0	0	4	0	0	0	2
Total	0	0	0	40	0	1	0	2
N+F	0		40		1		2	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		41		2		43
N+F	0		41		2		43	

CPAS D'ETTERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	95	1	94
Relatives au personnel statutaire	3	0	3
Relatives au personnel contractuel	92	1	91

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0
Stage	0	2	0	0	0	0
Total	0	3	0	0	0	0
N+F	3		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	3	0	16	0	0	0	0
Contrats courts	0	11	1	30	0	0	0	31
Total	0	14	1	46	0	0	0	31
N+F	14		47		0		31	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		17		46		31		94
N+F	17		47		31		95	

CPAS D'EVERE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	108	0	108
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	107	0	107

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	1
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	1
N+F	0		0		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	3	0	29	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	17	0	0	0	57
Total	0	4	0	46	0	0	0	57
N+F	4		46		0		57	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		4		47		57		108
N+F	4		47		57		108	

CPAS DE GANSHOREN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	35	11	24
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	35	11	24

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	3	0	4	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	10	9	0	0	1	8
Total	0	3	10	13	0	0	1	8
N+F	3		23		0		9	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		10		1		11	
Francophones		3		13		8		24
N+F	3		23		9		35	

CPAS DE JETTE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	46	4	42
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	46	4	42

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	3	3	14	0	0	0	0
Contrats courts	1	0	0	12	0	0	0	13
Total	1	3	3	26	0	0	0	13
N+F	4		29		0		13	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		3		0		4	
Francophones		3		26		13		42
N+F	4		29		13		46	

CPAS DE KOEKELBERG

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	24	0	24
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	24	0	24

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	2	0	6	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	6	0	0	0	10
Total	0	2	0	12	0	0	0	10
N+F	2		12		0		10	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		2		12		10		24
N+F	2		12		10		24	

CPAS D'AUDERGHEM

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	18	1	17
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	18	1	17

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	0	0	16	0	1	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	16	0	1	0	0
N+F	1		16		1		0	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		0		0		1	
Francophones		0		17		0		17
N+F	1		17		0		18	

CPAS DE SCHAERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	234	0	234
Relatives au personnel statutaire	13	0	13
Relatives au personnel contractuel	221	0	221

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	6	0	6	0	0
Stage	0	0	0	1	0	0
Total	0	6	0	7	0	0
N+F	6		7		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	14	0	70	0	2	0	0
Contrats courts	0	0	0	72	0	0	0	63
Total	0	14	0	142	0	2	0	63
N+F	14		142		2		63	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		20		151		63		234
N+F	20		151		63		234	

CPAS DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	21	1	20
Relatives au personnel statutaire	3	0	3
Relatives au personnel contractuel	18	1	17

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	1	0	0
Stage	0	1	0	0	0	0
Total	0	2	0	1	0	0
N+F	2		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	1	9	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	5	0	0	0	2
Total	0	1	1	14	0	0	0	2
N+F	1		15		0		2	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		3		15		2		20
N+F	3		16		2		21	

CPAS DE SAINT-GILLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	36	6	30
Relatives au personnel statutaire	6	2	4
Relatives au personnel contractuel	30	4	26

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	2	0	1	0	0
Stage	1	1	0	0	0	0
Total	2	3	0	1	0	0
N+F	5		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	2	4	2	20	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	1	0	0	0	1
Total	2	4	2	21	0	0	0	1
N+F	6		23		0		1	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	4		2		0		6	
Francophones		7		22		1		30
N+F	11		24		1		36	

CPAS DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	94	4	90
Relatives au personnel statutaire	9	2	7
Relatives au personnel contractuel	85	2	83

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	1	0	0	0	1
Stage	0	2	1	3	0	0
Total	1	3	1	3	0	1
N+F	4		4		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	1	19	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	27	0	0	1	37
Total	0	0	1	46	0	0	1	37
N+F	0		47		0		38	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		2		1		4	
Francophones		3		50		37		90
N+F	4		52		38		94	

CPAS DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	50	4	46
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	50	4	46

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	1	21	0	0	0	0
Contrats courts	1	0	1	8	0	0	1	16
Total	1	1	2	29	0	0	1	16
N+F	2		31		0		17	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		2		1		4	
Francophones		1		29		16		46
N+F	2		31		17		50	

CPAS DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	0	0	0
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	0	0	0

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0		0	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		0		0		0
N+F	0		0		0		0	

CPAS DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	93	1	92
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	93	1	92

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	1	11	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	31	0	0	0	50
Total	0	0	1	42	0	0	0	50
N+F	0		43		0		50	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		0		42		50		92
N+F	0		43		50		93	

CPAS D'UCCLE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	134	4	130
Relatives au personnel statutaire	27	2	25
Relatives au personnel contractuel	107	2	105

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	14	0	3	0	0
Stage	0	5	0	3	0	0
Total	2	19	0	6	0	0
N+F	21		6		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	13	0	28	0	0	0	0
Contrats courts	1	5	0	31	0	0	1	28
Total	1	18	0	59	0	0	1	28
N+F	19		59		0		29	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	3		0		1		4	
Francophones		37		65		28		130
N+F	40		65		29		134	

CPAS DE FOREST

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	133	4	129
Relatives au personnel statutaire	2	2	0
Relatives au personnel contractuel	131	2	129

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	0	0	0	0	0
Stage	0	0	1	0	0	0
Total	1	0	1	0	0	0
N+F	1		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	2	4	0	59	0	2	0	0
Contrats courts	0	1	0	38	0	0	0	25
Total	2	5	0	97	0	2	0	25
N+F	7		97		2		25	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	3		1		0		4	
Francophones		5		99		25		129
N+F	8		100		25		133	

CPAS DE WATERMAEL-BOITSFORT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	46	0	46
Relatives au personnel statutaire	2	0	2
Relatives au personnel contractuel	44	0	44

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	1	0	0
Stage	0	0	0	1	0	0
Total	0	0	0	2	0	0
N+F	0		2		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	4	0	24	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	9	0	0	0	7
Total	0	4	0	33	0	0	0	7
N+F	4		33		0		7	

EVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parit.)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		4		35		7		46
N+F	4		35		7		46	

4 Données statistiques 2020 - par grade

Vous trouverez sur les pages suivantes les données statistiques concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur, ventilées par grade. Il s'agit toujours de décisions prises en 2020 (même si dans certains cas une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2021).

Dans un certain nombre de décisions par rapport à une occupation d'étudiant ou de stagiaire (11 NL - 187 FR), il n'était pas clair dans quel grade les personnes concernées étaient employées. Ces dossiers n'ont pas été pris en compte dans les tableaux ci-dessous.

COMMUNES - STATUTAIRES PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
A	10	47	1	14	0	2
B	6	47	0	10	0	0
C	21	58	2	14	0	0
D	1	9	1	2	0	0
E	0	0	0	0	0	0
Total	38	161	4	40	0	2

CPAS - STATUTAIRES PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
A	6	13	4	18	0	4
B	11	44	0	11	0	0
C	2	11	0	10	0	0
D	1	6	0	2	0	0
E	0	0	0	0	0	0
Total	20	74	4	41	0	4

COMMUNES - CONTRACTUELS PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F
A	16	35	22	205 ⁽²⁾	4	32
B	7	23	23	155	3	42
C	11	35	24	172	5	64
D	7	14	1	57	0	32
E	0	1	0	38 ⁽¹⁾	1	32
Total	41	108	70	627	13	202

CPAS - CONTRACTUELS PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F
A	2	24	3	94 ⁽³⁾	2	31
B	5	34	12	463	12	251
C	3	24	7	293	1	166
D	0	2	3	104	3	48
E	0	2	0	55 ⁽¹⁾	0	37
Total	10	86	25	1.009	18	533

⁽¹⁾ Seule une connaissance orale élémentaire est demandée d'un membre du personnel de niveau E.

⁽²⁾ Dont 11 principalement pour le non-respect des règles de parité.

⁽³⁾ Dont 10 principalement pour le non-respect des règles de parité.

5 Données statistiques 2020 - commentaires

5.1 Généralités

Pour 2020, un total de 3.329 décisions ont été soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur. Cela représente une augmentation de 6,6% par rapport à 2019 et le nombre le plus élevé depuis 2012. L'augmentation considérable au niveau des CPAS (+23,9%) est en partie compensée par la baisse significative dans les communes (-12,3%). Les recrutements statutaires ont de nouveau été sensiblement moindres en 2020 (-22,7%, baisse de 502 à 388), tandis que le nombre de recrutements contractuels a fortement augmenté (+ 12,2%, de 2.621 à 2.941). Au total, 1.867 décisions de suspension ont été rendues en 2020, ce qui constitue un record absolu, après l'augmentation déjà forte de ces dernières années: 1.032 en 2016, 1.486 en 2017, 1.799 en 2018 et 1.829 en 2019. En pourcentage, le nombre de suspensions, à 56,1%, est légèrement inférieur à celui des années précédentes.

Il est à noter que le nombre de dossiers transmis par les autorités locales varie fortement d'une commune à l'autre et est particulièrement faible dans certaines communes. Cela suggère que toutes les autorités locales ne présentent pas aussi soigneusement toutes les décisions pertinentes. Seul le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert ne remplit pas du tout son obligation légale de soumettre au Vice-Gouverneur les décisions relatives aux recrutements, nominations et promotions du personnel.

En outre, nous constatons que les décisions reçues de certaines autorités locales font parfois référence à un recrutement antérieur de la personne concernée, dont la décision n'a pas été reçue. Cela indique également que même auprès des autorités où il n'y a pas de réticence à se conformer aux obligations légales, il y a parfois une certaine négligence. C'est donc un défi permanent pour mon service d'insister pour que toutes les autorités locales transfèrent toutes les décisions pertinentes et les informations nécessaires en temps utile. Ces dernières années, nous avons constaté une plus grande ouverture à cet égard de la part du service du personnel de la plupart des autorités locales.

5.2 Personnel statutaire

388 (11,7%) des décisions soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur concernaient le recrutement de personnel statutaire. Dans 95 cas (24,5%), la nomination en tant que stagiaire ou statutaire a dû être suspendue pour violation des lois linguistiques. Dans les 293 autres cas (75,5%), il a été constaté que la personne concernée disposait de tous les brevets requis par la loi, attestant leur connaissance écrite et orale de la deuxième langue.

Le pourcentage total de nominations statutaires en 2020 a fort diminué par rapport à 2019 (de 16,1% à 11,7% de tous les recrutements), et ce tant dans les communes que dans les CPAS: dans les communes une baisse à 18,7% du nombre total de recrutements en 2020 contre 22,6% en 2019, dans les CPAS une baisse à 7,1% en 2020 contre 10,1% en 2019.

La nomination de personnel statutaire dans les administrations communales s'opère en majeure partie en conformité avec les lois linguistiques. Le pourcentage de délibérations conformes était de 81,2% en 2020. En chiffres absolus, nous voyons dans les communes un nombre remarquablement inférieur de nominations statutaires suspendues par rapport aux années précédentes: 46 en 2020, contre 67 en 2019 et 2018, 110 en 2017 et 87 en 2016.

Dans les CPAS, 65,7% des nominations statutaires ont été effectuées conformément aux lois linguistiques, contre 65,5% en 2019, 46,7% en 2018 et 57,0% en 2017. En chiffres absolus nous observons avec 50 suspensions une baisse par rapport à 2019 (57) et 2018 (64).

Il convient de noter que certaines nominations d'agents statutaires se rapportent à des emplois pour lesquels les lois linguistiques stipulent que, à partir d'un certain niveau, la parité entre les deux groupes linguistiques doit être respectée (voir chapitre 6). Dans 2 des 46 suspensions dans les communes et 4 des 49 suspensions dans les CPAS, la suspension était essentiellement fondée sur le non-respect de la parité.

Comme le montrent les tableaux publiés, la situation est parfois très différente d'une commune à l'autre. Il est particulièrement frappant qu'aucune nomination statutaire n'ait été signalée par 6 communes et 8 CPAS.

5.3 Personnel contractuel

2.941 (88,3%) des décisions soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur concernaient le recrutement de personnel contractuel. Dans 1.772 cas (60,0%), le recrutement contractuel a dû être suspendu pour violation des lois linguistiques. Dans 245 cas (8,3%), l'intéressé apparaissait satisfait aux exigences légales en matière de connaissance écrite et/ou orale de la deuxième langue. Enfin, dans 924 cas (31,4%), une exception a été faite pour des contractuels qui n'ont été recrutés que pour une courte période et dont le recrutement, sans être strictement conforme aux exigences des lois linguistiques, n'a pas été suspendu immédiatement.

Dans les communes, 14,0% des recrutements contractuels étaient conformes aux lois linguistiques, tandis que 65,5% des dossiers ont été suspendus et que 20,5% des cas ont été tolérés en raison de la courte durée du contrat. En 2019, les pourcentages étaient respectivement de 15,4% (approbation), de 63,4% (suspension) et de 21,2% (tolérance). En 2018, les pourcentages étaient respectivement de 16,3% (approbation), de 63% (suspension) et de 20,6% (tolérance). En 2017, les pourcentages étaient respectivement de 14,2% (approbation), de 63,4% (suspension) et de 22,3% (tolérance). Ces pourcentages sont donc assez stables au fil des années.

En revanche, dans les CPAS, seulement 5,1% des recrutements contractuels étaient conformes aux lois linguistiques, tandis que 57,3% des dossiers ont été suspendus et que 37,6% des cas ont été tolérés en raison de la courte durée du contrat. En 2019, les pourcentages étaient respectivement de 4,7% (approbation), de 66,4% (suspension) et de 28,9% (tolérance). En 2018, les pourcentages étaient respectivement de 4,9% (approbation), de 66,7% (suspension) et de 28,3% (tolérance). En 2017, les pourcentages étaient respectivement de 4,4% (approbation), de 61,3% (suspension) et de 34,3% (tolérance). Le pourcentage plus faible de suspensions en 2020 peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de contrats à court terme, ce qui est probablement lié à la pandémie.

Nous constatons donc que des décisions d'engagement contractuel doivent encore souvent être suspendues. Ceci s'explique souvent par le constat d'une succession de contrats à court terme, dépassant les limites de la tolérance.

5.4 Attestations de la connaissance de la deuxième langue communiquées après l'engagement

Certaines autorités locales bruxelloises ont également la bonne pratique - si un membre du personnel obtient toujours son brevet linguistique Selor requis après son entrée en fonction - d'en informer le Vice-Gouverneur et de lui envoyer une copie du brevet. Ces informations sont enregistrées et sont utiles pour le suivi et l'examen de toute décision ultérieure affectant la même personne. Cela donne également une image de l'efficacité de la politique de l'autorité locale en question en ce qui concerne la promotion du bilinguisme parmi son personnel.

Dans pas moins de 84 dossiers de 2020, au moins un brevet linguistique a été transmis. 4 brevets linguistiques ayant trait à des dossiers plus anciens ont également été reçus.

5.5 Prise d'acte et maintien ou retrait de décisions suspendues

Lorsqu'une délibération relative à une désignation est suspendue par le Vice-Gouverneur, la commune ou le CPAS peuvent retirer ou maintenir cette délibération. En 2020, à notre connaissance, aucune délibération n'a été retirée après suspension sur base d'une violation des lois linguistiques. Une prise d'acte avec maintien a été transmise pour 1.011 décisions: 493 pour les communes et 518 pour les CPAS. Cela signifie que dans 856 cas de suspension, aucune décision de prise d'acte avec maintien n'a (encore) été reçue.

5.6 Annulation de décisions suspendues

Le pouvoir d'annulation d'une décision suspendue appartient aux organes de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour les décisions des autorités communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a le pouvoir d'annulation par ses pouvoirs sur les administrations locales. Pour les décisions des CPAS, il s'agit d'une compétence du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale.

Aucune décision d'annulation de décision suspendue en 2020 ne m'a été communiquée.

Il est important de noter que la procédure de suspension et d'annulation exposée ci-dessus est indépendante de la compétence du Conseil d'État, en tant que juridiction administrative, de suspendre et/ou d'annuler les décisions qui violent les normes de droit supérieures en vigueur, et ce à la demande de toute partie justifiant d'un intérêt (cf. arrêt 247.358 du 31 mars 2020 dans lequel le Conseil d'Etat a annulé une décision d'un pouvoir local bruxellois, suspendue en 2015 par le Vice-Gouverneur, en raison d'une violation des lois linguistiques).

6 Parité dans les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division

En 2020, 27 décisions ont été suspendues par le Vice-Gouverneur pour non-respect des règles de parité (6 statutaires et 21 contractuels).

Afin de préserver le respect de la parité, le Vice-Gouverneur doit disposer à intervalles réguliers d'aperçus actualisés qui lui sont transmis par les autorités administratives des communes et des CPAS.

Ces aperçus contiennent une liste nominative de tous les fonctionnaires avec un grade de chef de division (A5) ou supérieur, indiquant leur rôle linguistique, mis à jour le 31 décembre de l'année précédente. Ils indiquent également le nombre de places prévues au cadre.

A la page suivante, vous trouverez un résumé des derniers aperçus envoyés. En cas de parité parfaite, le prochain recrutement / désignation pour l'exercice de fonctions supérieures / nomination / promotion au grade d'A5 ou supérieur peut être attribué à une personne néerlandophone ou francophone. Si la parité n'est pas parfaite, le recrutement / désignation pour l'exercice de fonctions supérieures / nomination / promotion devrait aller à un candidat appartenant au groupe linguistique le moins représenté dans les grades concernés.

Le tableau mentionne également la date des dernières listes reçues. Un nombre limité de communes reste malheureusement en défaut à cet égard.

En dehors de la parité pour les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division, l'article 21, §7 des lois linguistiques prévoit qu'au moins 50% des emplois à conférer doit être réparti à parité entre les deux groupes linguistiques. Il est impossible pour mon service de surveiller en permanence le roulement du personnel dans chaque commune et CPAS. Cependant, si nous notons que sur les 3.329 dossiers de recrutement en 2020 seuls 254 (7,6%) concernaient un néerlandophone, on peut supposer qu'au moins dans un certain nombre d'administrations locales, la représentation minimale de 25% de néerlandophones n'est pas atteinte.

Nr	Commune	Cadre	Occupation		Total	Pourcentage		Date
			F	N		F	N	
1	Anderlecht	37	17	10	27	63,0%	37,0%	31/12/2020
2	Bruxelles	83	46	24	70	65,7%	34,3%	31/12/2020
3	Ixelles	87	5	4	9	55,6%	44,4%	31/12/2020
4	Etterbeek	18	11	1	12	91,7%	8,3%	31/12/2020
5	Evere	16	5	2	7	71,4%	28,6%	31/12/2018
6	Ganshoren	7	6	2	8	75,0%	25,0%	31/12/2020
7	Jette	56,5	27	8	35	77,1%	22,9%	31/12/2020
8	Koekelberg	11	5	1	6	83,3%	16,7%	31/12/2020
9	Auderghem	9	2	3	5	40,0%	60,0%	31/12/2020
10	Schaerbeek	41	23	9	32	71,9%	28,1%	31/12/2020
11	Berchem-Sainte-Agathe	8	5	3	8	62,5%	37,5%	31/12/2020
12	Saint-Gilles	15	8	1	9	88,9%	11,1%	31/12/2020
13	Molenbeek-Saint-Jean	17	11	6	17	64,7%	35,3%	31/03/2021
14	Saint-Josse-ten-Noode	8	8	4	12	66,7%	33,3%	31/12/2020
15	Woluwe-Saint-Lambert	24	12	3	15	80,0%	20,0%	31/12/2013
16	Woluwe-Saint-Pierre	16	7	2	9	77,8%	22,2%	31/12/2017
17	Uccle	28	17	6	23	73,9%	26,1%	31/12/2020
18	Forest	17	12	5	17	70,6%	29,4%	31/12/2020
19	Watermael-Boitsfort	4	3	1	4	75,0%	25,0%	31/12/2020
Total		502,5	230	95	325	70,8%	29,2%	

Nr	CPAS	Cadre	Occupation		Total	Pourcentage		Date
			F	N		F	N	
1	Anderlecht	6	1	1	2	50,0%	50,0%	31/12/2020
2	Bruxelles	50	42	8	50	84,0%	16,0%	31/12/2020
3	Ixelles	14	9	2	11	81,8%	18,2%	31/12/2020
4	Etterbeek	6	3	1	4	75,0%	25,0%	31/12/2020
5	Evere	5	3	1	4	75,0%	25,0%	31/12/2020
6	Ganshoren	4	2	2	4	50,0%	50,0%	31/12/2020
7	Jette	18	4	3	7	57,1%	42,9%	31/12/2020
8	Koekelberg	2	2	0	2	100,0%	0,0%	31/12/2020
9	Auderghem	5	3	0	3	100,0%	0,0%	31/12/2020
10	Schaerbeek	19	13	0	13	100,0%	0,0%	31/12/2020
11	Berchem-Sainte-Agathe	5	3	2	5	60,0%	40,0%	31/12/2020
12	Saint-Gilles	9	6	2	8	75,0%	25,0%	31/12/2020
13	Molenbeek-Saint-Jean	14	6	2	8	75,0%	25,0%	31/12/2020
14	Saint-Josse-ten-Noode	4	3	0	3	100,0%	0,0%	31/12/2020
15	Woluwe-Saint-Lambert	8	5	1	6	83,3%	16,7%	31/12/2020
16	Woluwe-Saint-Pierre	5	4	0	4	100,0%	0,0%	31/12/2020
17	Uccle	17	5	0	5	100,0%	0,0%	31/12/2020
18	Forest	8	5	2	7	71,4%	28,6%	31/12/2020
19	Watermael-Boitsfort	4	4	0	4	100,0%	0,0%	31/12/2020
Total		203	123	27	150	82,0%	18,0%	

7 Plaintes

7.1 Généralités

Sur la base de l'article 65, §4 des lois linguistiques, le Vice-Gouverneur instruit toutes les plaintes qu'il reçoit concernant des infractions à ces lois par toute autorité, service public ou entreprise publique dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Le rôle du Vice-Gouverneur dans le traitement de ces plaintes est celui d'un médiateur entre le plaignant et le autorité concernée. Contrairement à la Commission permanente de contrôle linguistique (CPCL), le Vice-Gouverneur n'a pas le pouvoir de prendre des mesures contraignantes à l'égard de l'autorité concernée.

Comme indiqué dans les rapports annuels précédents, le nombre de plaintes formelles soumises au Vice-Gouverneur (généralement par courrier électronique) est assez limité. Au cours des 10 dernières années, le nombre annuel de plaintes a fluctué autour de 10 par an. Il y a diverses explications à cela. La plus évidente est que de nombreux citoyens ne sont pas familiarisés avec les dispositions des lois linguistiques, ni avec les mécanismes de plainte existants. Étant donné que ce rapport annuel porte sur 2020, il n'est pas possible de voir ici si la campagne de publicité concernant les lois linguistiques et les procédures de plainte lancées par le Steunpunt Taalwetwijzer du gouvernement flamand au tournant de l'année 2020/2021 changera cela.

Le citoyen n'est pas non plus obligé d'adresser ses plaintes au Vice-Gouverneur. Il/elle est bien entendu libre de choisir d'utiliser les services ou procédures de plainte normaux des différentes autorités et services gouvernementaux ou de déposer une plainte directement auprès de la CPCL. Chaque fois qu'une personne dépose une plainte - apparemment justifiée - auprès du Vice-Gouverneur, la possibilité est indiquée pour la personne concernée de déposer également une plainte directement auprès de la CPCL.

Une raison peut-être plus fondamentale pour le nombre limité de plaintes est l'observation que de nombreux citoyens sont réticents à déposer une plainte formelle, d'une part parce qu'ils ont peu confiance que cela profitera beaucoup et d'autre part parce que de nombreuses personnes se sont habituées au fait qu'ils ne peuvent pas toujours compter sur un service dans leur langue en tout temps. Cependant, il peut être établi (voir ci-dessous) que de nombreux services - malheureusement pas tous - qui sont contactés par le Vice-Gouverneur dans le cadre d'une plainte répondent positivement et accordent également une attention particulière à cette question et tentent d'y remédier. La réponse des responsables des différents services montre qu'ils sont soucieux d'un service correct et de qualité. Ces plaintes ont donc une importante fonction de signal et, dans de nombreux cas, les plaignants eux-mêmes sont agréablement surpris que leur plainte soit prise au sérieux et que des mesures soient prises. Il est, bien entendu, également important - et regrettable - de constater que certains services publics ne répondent pas.

Au cours de l'année 2020, le Vice-Gouverneur a reçu 23 nouvelles plaintes.

APERÇU PLURIANNUEL – PLAINTES

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aantal	13	11	11	17	10	9	6	5	7	10	11	23

7.2 Détail des plaintes

Au cours de l'année 2020, le Vice-Gouverneur a reçu un total de 23 plaintes. C'est considérablement plus que les années précédentes, mais bien sûr encore un nombre limité en chiffres absolus. Le fait qu'un problème apparemment structurel dans un service public (Parking.Brussels) ait donné lieu à 5 plaintes explique en partie l'augmentation par rapport aux années précédentes. Mais les plaintes concernaient divers services publics et niveaux politiques. Les plaintes sont énumérées ci-dessous, classées selon le type de service public.

Services communaux

Huit plaintes ont été reçues concernant le fonctionnement des services communaux. Dans 6 cas, la plainte a reçu une réponse positive et le problème identifié a été résolu. Concrètement, il s'agissait des cas suivants:

- Plainte concernant une délibération francophone de la commune d'Uccle concernant un agent néerlandophone.

Une employée néerlandophone de la commune d'Uccle a porté plainte car le collège des bourgmestre et échevins lui avait adressé une délibération en français concernant son accident de travail. Le Vice-Gouverneur a contacté le bourgmestre d'Uccle pour demander que la personne concernée reçoive le document nécessaire dans sa langue, conformément aux lois linguistiques. Cela a immédiatement été résolu.

- Plainte concernant une offre d'emploi à la ville de Bruxelles pour un assistant de bibliothèque.

Un citoyen a déposé une plainte parce que la ville de Bruxelles exigeait une «connaissance de base du français» dans une offre d'emploi pour un assistant bibliothécaire dans une bibliothèque publique locale néerlandophone. Une telle exigence de bilinguisme pour le personnel d'un service public local qui, par la nature même de son fonctionnement, se concentre sur un seul groupe linguistique, est en effet contraire aux dispositions de l'article 22 des lois linguistiques. Le Vice-Gouverneur s'est adressé à ce sujet à l'échevine compétente de la ville de Bruxelles, en se référant à la jurisprudence de la CPCL, qui indique que cela était effectivement contraire à la législation linguistique. L'échevine a reconnu qu'il s'agissait d'une erreur humaine lorsque l'exigence de bilinguisme a été incluse par inadvertance dans l'offre d'emploi publiée mais n'a joué aucun rôle dans le processus d'engagement.

- Plainte concernant l'enregistrement d'un résident néerlandophone comme francophone par la ville de Bruxelles.

Une personne de nationalité néerlandaise qui s'était installée dans la ville de Bruxelles a déposé une plainte car lorsqu'elle a été enregistrée par le service compétent de la ville, elle a été enregistrée comme francophone contre son gré et a de ce fait reçu toutes ses communications des autorités en français. La personne concernée a été assistée pour contacter le service compétent pour y remédier, ce qui s'est produit.

- Plainte concernant l'affichage d'une adresse francophone sur l'eID d'un résident néerlandophone de la ville de Bruxelles.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a déposé une plainte car une adresse francophone a été saisie lorsque la ville de Bruxelles a modifié son eID à la suite de son déménagement. L'intéressé avait déjà signalé ce problème en vain à l'administration communale et aux échevins. Étant donné qu'il y avait des indications que le fait que le problème n'ait pas été résolu était au moins en partie dû au manque de familiarité des fonctionnaires concernés avec le système informatique de la nouvelle carte eID, le Vice-Gouverneur a contacté le service compétent du SPF Intérieur qui a immédiatement apporté une solution.

- Plainte concernant une amende SAC francophone adressée à un habitant de la région néerlandophone par la commune de Schaerbeek.

Un habitant de la commune de Grimbergen a déposé plainte car il a reçu un rappel en français de la commune de Schaerbeek de payer une amende SAC. S'agissant d'une violation manifeste des lois linguistiques, le Vice-Gouverneur a contacté le service compétent de la commune de Schaerbeek (avec copie au bourgmestre faisant fonction) pour lui signaler l'illégalité et demander qu'elle soit rectifiée. La commune a reconnu qu'une erreur avait bien été commise ici et a annulé l'amende SAC.

- Plainte concernant l'imposition d'une carte d'étranger francophone à un étranger néerlandophone par la commune d'Anderlecht.

Un résident étranger a porté plainte car le service compétent de la commune d'Anderlecht l'imposait une carte d'étranger francophone, alors qu'il avait explicitement demandé à être inscrit comme néerlandophone. De plus, le fonctionnaire concerné ne pouvait lui parler qu'en français. Le Vice-Gouverneur a contacté le bourgmestre d'Anderlecht pour lui demander de fournir à la personne concernée une carte d'étranger dans la langue demandée et d'assurer également un service correct dans les deux langues administratives au guichet. Aucune réponse n'a encore été reçue.

- Plainte concernant des inscriptions en français sur le permis de conduire d'un résident néerlandophone, délivré par la commune d'Evere.

Une résidente néerlandophone de la commune d'Evere a déposé une plainte parce que le permis de conduire qui lui avait été délivré par la commune contenait certaines informations en français plutôt qu'en néerlandais. Les premières tentatives à faire corriger par les autorités communales ont abouti à un refus. Le Vice-Gouverneur a contacté le bourgmestre d'Evere faisant fonction pour insister pour que cela soit rectifié. Le bourgmestre a réagi positivement à cela et le citoyen concerné a reçu un permis de conduire corrigé.

- Plainte concernant une communication répétée en français par la commune de Saint-Josse-ten-Noode en réponse aux questions d'un habitant néerlandophone.

Un habitant néerlandophone de la commune de Saint-Josse-ten-Noode a déposé une plainte car il a reçu une réponse en français (par e-mail) de la commune à sa question (en néerlandais) concernant la réservation d'une place de parking pour des travaux. Même à l'occasion d'autres communications à ce sujet, il n'a reçu qu'une réponse en français. Le Vice-Gouverneur a contacté le bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode à ce sujet. Aucune réponse n'a encore été reçue.

Autres services locaux

Trois plaintes ont été reçues concernant le fonctionnement des zones de police locale, des intercommunales et des hôpitaux publics. Concrètement, il s'agissait des cas suivants:

- Plainte concernant un manque de services en néerlandais dans un commissariat.

Un citoyen néerlandophone a porté plainte parce qu'on ne pouvait lui parler qu'en français à l'accueil d'un commissariat de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles. Même le transfert vers un autre service du même commissariat n'était pas une solution, car apparemment il n'y avait personne dans tout le commissariat qui parlait le néerlandais. Le Vice-Gouverneur a contacté le chef de corps de la zone de police concerné à ce sujet. Ce dernier a reconnu le problème et a fait enquêter cet incident en interne. Le chef de corps a également souligné ses efforts continus pour inciter son personnel à respecter le bilinguisme requis.

- Plainte concernant la correspondance monolingue en français de Vivaqua.

Un Bruxellois néerlandophone a déposé une plainte car il a reçu de Vivaqua un formulaire unilingue français dans le cadre de l'enregistrement d'un mandat de domiciliation. Le Vice-Gouverneur a contacté la direction générale de Vivaqua à ce sujet, qui a immédiatement répondu positivement et a apporté une correction.

- Plainte concernant les services fournis dans un hôpital IRIS.

Une citoyenne néerlandophone a porté plainte car, lorsqu'elle a été transportée à l'hôpital le plus proche après un accident du travail - en l'occurrence l'hôpital IRIS Molière-Longchamp - elle a été assistée exclusivement en français par des médecins et des infirmières. Cela n'a pas non plus profité aux soins médicaux car elle ne pouvait pas comprendre tout ce qu'on lui a dit concernant ses soins et son suivi après avoir quitté le service des urgences. Compte tenu du fait que l'hôpital concerné fait partie de l'IRIS-Faïtière et est donc soumis aux lois linguistiques et au contrôle de la Commission communautaire commune, le Vice-Gouverneur a contacté les ministres compétents du Collège réuni du Cocom à ce sujet. Nous restons dans l'attente d'une réponse.

L'agence régionale du stationnement Parking.Brussels

Cinq plaintes ont été reçues concernant le fonctionnement de l'agence régionale du stationnement Parking.Brussels. Dans tous les cas, dont le détail est donné ci-dessous, il s'agissait d'un rappel unilingue francophone de payer une amende de stationnement adressée à un résident néerlandophone de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ou à un résident de la région flamande.

- Plainte d'un habitant néerlandophone de Saint-Josse-ten-Noode qui a reçu un rappel monolingue en français pour payer une amende de stationnement de la part de Parking.Brussels.
- Plainte d'un habitant de Meise (région de langue néerlandaise) qui a reçu un rappel monolingue en français pour payer une amende de stationnement de la part de Parking.Brussels.

- Plainte d'un habitant de Sint-Pieters-Leeuw (région de langue néerlandaise) qui a reçu un rappel monolingue en français pour payer une amende de stationnement de la part de Parking.Brussels.
- Plainte d'un habitant néerlandophone de Jette qui a reçu un rappel monolingue en français pour payer une amende de stationnement de la part de Parking.Brussels.
- Plainte d'un habitant néerlandophone de Bruxelles qui a reçu un rappel monolingue en français pour payer une amende de stationnement de la part de Parking.Brussels. Dans ce cas, cela a été fait par l'intermédiaire de la société de leasing auprès de laquelle l'intéressé a loué son véhicule. Il s'agissait d'un véhicule immatriculé en néerlandais et le rappel unilingue en français a d'ailleurs été envoyé à une adresse néerlandophone.

Etant donné qu'il s'agissait de violations manifestes des lois linguistiques, la direction générale de Parking.Brussels a été contactée dans chacun de ces cinq cas avec la demande urgente d'y remédier. Ces cas s'étalant sur toute l'année, des lettres de rappel ont également été envoyées à l'agence régionale du stationnement dans certains des cas les plus précoces. Aucun des courriers ou rappels n'a reçu de réponse ou de réaction de Parking.Brussels.

Compte tenu du fait qu'il s'agissait visiblement d'un problème structurel, le Vice-Gouverneur a également pris contact avec le Ministre compétent du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le ministre a reconnu le problème et a fait enquêter, ce qui a également été discuté lors de plusieurs contacts entre le Vice-Gouverneur et le cabinet du ministre. Cela montrait qu'il y avait effectivement de nombreux problèmes similaires qui, selon l'explication de Parking.Brussels au ministre, pouvaient être attribués au passage à un nouveau système informatique, ce qui faisait que l'enregistrement du rôle linguistique n'était plus correct. Parking.Brussels a assuré le ministre qu'une solution était en cours d'élaboration.

Compte tenu du fait que la dernière plainte reçue au cours de l'année 2020 concernant Parking.Brussels datait de la mi-décembre 2020, force est de constater que tous les problèmes n'ont pas été résolus au cours de l'année 2020. Un suivi ultérieur sera donc nécessaire ici.

Le Service Public Régional de Bruxelles

Deux plaintes ont été reçues de chefs d'entreprise concernant l'accessibilité en néerlandais de services au sein du Service Public Régional de Bruxelles qui fournissent des services ou des programmes de soutien aux entreprises (y compris dans le cadre des mesures corona). Dans les deux cas, aucune plainte formelle n'a été déposée car les personnes impliquées ont finalement été aidées davantage en termes de contenu par les fonctionnaires francophones qui leur ont répondu. Néanmoins, ces incidents ont été signalés à l'administration concernée par le Vice-Gouverneur afin d'y attirer l'attention. L'enquête a montré que la partie néerlandophone du service impliqué manquait effectivement de personnel.

Bpost

Deux plaintes ont été reçues concernant Bpost, une entreprise publique fédérale soumise aux lois linguistiques:

- Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a déposé une plainte car - après s'être inscrit sur le site néerlandophone de Bpost - il a reçu une réponse par e-mail en

français. Le Vice-Gouverneur a contacté le PDG de Bpost à ce sujet, qui a immédiatement fait vérifier et rectifier cela.

- Un habitant néerlandophone de Ganshoren a déposé une plainte car Bpost avait traduit son adresse en français sur le formulaire destiné à l'enlèvement d'un colis. Cela a également été transmis par le Vice-Gouverneur à la direction de Bpost qui a promis d'enquêter sur ce point. Une enquête a révélé que la cause était bien une mauvaise instruction dans le code source du programme informatique utilisé. Bpost a promis que son service informatique résoudrait ce problème en adaptant le code.

Divers

Trois plaintes ont été déposées qui n'ont pu être traitées par le Vice-Gouverneur dans le cadre de son mandat légal:

- Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a porté plainte car il a été confronté à une lettre monolingue d'un huissier de justice dans le cadre d'une procédure de saisie. Comme il s'agissait d'une lettre faisant partie d'une procédure juridique, c'était la législation sur l'emploi des langues en matière judiciaire qui s'appliquait ici et non la législation sur l'emploi des langues en matière administrative. Étant donné que le Vice-Gouverneur n'agit que dans le cadre de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative, cette plainte n'a pas pu être traitée. A cet égard, le Vice-Gouverneur s'est référé à la CPCL ainsi qu'au médiateur des huissiers de justice. Le plaignant a contacté le médiateur.
- Un habitant néerlandophone de la commune de Jette a porté plainte car divers commerces n'affichaient que des affiches en français expliquant les mesures sanitaires dans le cadre de la crise du Covid. Compte tenu du fait que les entreprises privées ne sont pas soumises aux lois linguistiques dans leurs communications avec leurs clients, le Vice-Gouverneur a estimé que cette plainte n'était pas fondée.
- Un habitant francophone de la ville de Bruxelles a déposé une plainte car, dans l'entreprise privée dans laquelle il était employé, il était confronté à des notes internes rédigées en anglais. Compte tenu du fait que le Vice-Gouverneur ne peut arbitrer que vis-à-vis des autorités et des services ou des entreprises publics, cette plainte n'a pu être traitée. Le Vice-Gouverneur a renvoyé cela à la CPCL.

8 Conclusions du Vice-Gouverneur

L'Arrondissement Administratif de Bruxelles-Capitale est la seule région linguistique constitutionnellement bilingue de la Belgique. La réalisation de ce bilinguisme dans les services quotidiens aux citoyens est un défi permanent, devenu plus complexe, mais non moins pertinent, en raison de la forte augmentation de l'internationalisation et de la diversité culturelle et linguistique. La législation sur l'emploi des langues en matière administrative reste la colonne vertébrale et la mesure de ce bilinguisme. Mais la législation existante et la tutelle exercée par mon service ne suffisent pas en soi pour assurer le service bilingue envisagé. Cela nécessite l'engagement et la participation de toutes les autorités, services et personnes concernées.

Les pouvoirs locaux, qui garantissent des services essentiels à la population, n'ont pas seulement la responsabilité de veiller à ce que le personnel qu'ils recrutent satisfasse aux exigences légales en matière de connaissance des langues. Elles doivent également veiller à ce que leurs services soient en toutes circonstances au service de la population dans les deux langues nationales et à ce que leurs communications au public soient toujours bilingues. Ceci nécessite non seulement une attention constante pour les exigences légales, mais surtout un engagement positif de considérer le bilinguisme comme une partie intégrante d'un service de qualité et d'un fonctionnement professionnel. Les moyens modernes de communication et d'information peuvent constituer à la fois un outil et un défi supplémentaire à cet égard. Il est d'ailleurs frappant que, dans le cas d'un nombre croissant de plaintes concernant des violations des lois linguistiques, la cause du problème peut être attribuée au fait que, lors de la conception d'une nouvelle application informatique pour le traitement de certains dossiers, non, ou insuffisamment, il a été tenu compte des critères juridiques qui déterminent dans quelle langue ces fichiers doivent être traités.

Il en va de même pour les administrations et entreprises publiques fédérales et régionales actives dans l'Arrondissement Administratif de Bruxelles-Capitale. La gestion de leur personnel est soumise à d'autres règles au niveau des lois linguistiques que de celle des autorités locales, mais néanmoins leur fonctionnement bilingue est essentiel pour la population et fait l'objet de procédures de plainte auprès de mon service. Surtout la police et les services d'urgence, qui rentrent en contact avec le public de manière très directe en raison de la nature de leur fonction, doivent faire l'objet d'une attention particulière dans ce domaine.

Il est évident que, lors du recrutement de personnel légalement bilingue, les pouvoirs locaux dépendent aussi du fonctionnement d'autres autorités. Ainsi, l'autorité fédérale est chargée, par la législation sur l'emploi des langues en matière administrative, de l'organisation des examens pour l'obtention des brevets linguistiques exigés par la loi. Les Communautés pour leur part sont compétentes pour l'enseignement et par conséquent aussi pour l'instruction dans la deuxième langue, aussi bien dans l'enseignement régulier que par le biais de diverses initiatives de formation. Les pouvoirs locaux font également appel à Actiris, le service régional de l'emploi en Région Bruxelloise, dans leur recherche de personnel qualifié bilingue. Une approche cohérente, à tous les niveaux politiques et avec une collaboration active entre toutes les parties concernées, semble nécessaire ici, non seulement pour assurer un meilleur respect des lois linguistiques, mais également pour utiliser au mieux tout le talent présent dans notre société et pour fournir un nombre suffisant de candidats juridiquement bilingues pour pourvoir tous les postes.

Les lois sur l'emploi des langues en matière administrative ne sont pas un objectif en soi, mais un moyen de veiller à ce que le gouvernement serve les citoyens de la meilleure façon possible. Elles constituent également un ensemble complexe et complet à cet égard, qui reflète l'équilibre social et institutionnel du pays. La tutelle et un mécanisme de sanction effectif sont une pierre angulaire essentielle de cette législation.

En ce qui concerne tous les éléments susmentionnés qui sont essentiels pour l'application des lois linguistiques dans l'Arrondissement Administratif de Bruxelles-Capitale, on peut conclure sur base des données incluses dans ce rapport:

1. Le nombre total de décisions soumises à mon service relatives au personnel des pouvoirs locaux s'élevait à 3.329 en 2020, une nette augmentation par rapport à 2019. Après un certain nombre d'années (2015-2017) au cours desquelles le nombre global de décisions soumises avait fortement baissé, nous sommes revenus au niveau moyen de la période 2010-2014. De toute évidence, le nombre de décisions soumises continue de fluctuer d'année en année et est influencé par divers facteurs (par exemple en 2020, probablement par la pandémie de Covid et là-dedans le rôle des établissements de santé et de bien-être locaux). D'ailleurs, il est remarquable que, surtout ces dernières années, le nombre de décisions soumises par les autorités communales a diminué, alors qu'il a fortement augmenté au niveau des CPAS.

Il reste difficile d'obtenir la soumission cohérente de toutes les décisions de personnel pertinentes de toutes les autorités locales Bruxelloises, bien qu'il s'agisse d'une obligation légale. Ce n'est que durant la période 2013-2015 que toutes les autorités communales et les CPAS, sans exception, ont transmis leurs décisions au Vice-Gouverneur, conformément à la législation sur l'emploi des langues. A partir de 2015 les problèmes resurgissaient avec des autorités de CPAS qui ne transmettaient plus leurs décisions. Heureusement, grâce aux contacts et consultations - et dans certains cas après une intervention des Ministres chargés de la tutelle sur le CPAS au sein du Collège Réuni, au cours de la législature précédente - les problèmes avec presque toutes ces autorités de CPAS ont pu être résolus. Depuis 2019, le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert est la seule qui, malgré des insistances répétées, continue de refuser de se conformer à ses obligations légales. Naturellement, de nouveaux efforts seront faits à l'avenir pour remédier à cette situation. Le soutien des autorités supérieures de tutelle sera essentiel à cet égard et par conséquent, les ministres compétents actuels du Collège Réuni ont déjà été contactés pour leur demander d'intervenir dans cette affaire.

Il convient toutefois de noter que même auprès des autorités locales qui respectent bien leurs obligations légales, il subsiste le problème de dossiers incomplets, bien que ces dernières années, de plus en plus d'administrations locales ont contacté mon service afin d'assurer un flux d'informations correct et complet. Il y a manifestement une plus grande ouverture dans ce domaine dans les administrations du personnel de la plupart des pouvoirs locaux.

Un point d'attention particulier reste également le flux d'informations en matière de parité au niveau dirigeant. Un nombre limité d'autorités locales refusent - malgré l'insistance répétée - à tenir mon service au courant de la situation actuelle. Ici aussi, la circulation de l'information s'est améliorée ces dernières années, mais des efforts continus devront être faits pour rectifier complètement la situation afin d'assurer une tutelle correcte.

2. Dans 536 des délibérations soumises, les lois linguistiques ont été pleinement respectées. Il s'agit donc de 16,1% des cas, ce qui représente une baisse importante par rapport à 2019 et par rapport au pourcentage moyen des années précédentes. Comme les années précédentes, il y a une grande différence selon qu'il s'agisse de personnel statutaire ou contractuel. Parmi les décisions soumises par rapport au personnel statutaire, 75,5% étaient conformes à la législation sur l'emploi des langues (une augmentation minimale par rapport à 2019). Des délibérations relatives au personnel contractuel, seuls 8,3% étaient conformes à la législation sur l'emploi des langues (une diminution par rapport à 2019).

Conformément à la pratique établie suivie par les Vice-Gouverneurs précédents, les délibérations concernant des agents contractuels, désignés pour une très courte durée (contrats de remplacement, par exemple), qui ne disposaient pas du certificat de connaissance linguistique exigé, n'ont pas été suspendues. En 2020, c'était le cas dans 924 dossiers, soit 27,8% du nombre total de dossiers. Il s'agit d'une augmentation assez importante par rapport à 2019 (21,4%).

Un total de 1.867 des décisions soumises ont été suspendues parce qu'elles étaient en conflit avec les lois linguistiques. Cela représente 56,1% du nombre total de dossiers. En pourcentage, il s'agit d'une légère baisse par rapport à 2019 (58,6%).

Globalement, on constate qu'en 2020:

- il y a eu une baisse significative du nombre de nominations statutaires (de 16,1% en 2019 à 11,7% en 2020 et en chiffres absolus de 502 à 388);
- il y a eu une forte augmentation du nombre d'engagements contractuels (de 83,9% en 2019 à 88,3% en 2020) et surtout du nombre de contrats de courte durée (de 669 ou 21,4% en 2019 à 924 soit 27,8% en 2020);
- il y a eu une augmentation significative de la prédominance du nombre de décisions des CPAS par rapport aux décisions des communes (60,7%/39,3% en 2020 contre 52,2%/47,8% en 2019).

Ces évolutions sont bien entendu étroitement liées, car l'emploi statutaire est beaucoup plus fort dans les administrations communales que dans les administrations des CPAS. Elles expliquent en partie l'évolution en pourcentage du nombre de décisions jugées pleinement conformes, suspendues et tolérées.

3. Dans un nombre de cas limité mais non négligeable, des délibérations ont dû être suspendues à cause du non-respect de la parité au niveau dirigeant. En 2020, il s'agissait de 27 cas, une baisse assez forte par rapport à 2019 (40). Il ressort des données recueillies par mon service que seulement dans 2 des 19 communes et dans 4 des 19 CPAS, les fonctions dirigeantes sont remplies en parité ou en quasi-parité (une différence d'une unité avec un nombre impair de postes). Il s'agit d'une détérioration par rapport à 2019. Pour mémoire: en 2010, la parité au niveau dirigeante était encore respectée dans 8 administrations communales et dans 12 administrations de CPAS.
4. Comme les années précédentes, un certain nombre d'autorités locales ont transmis des brevets linguistiques relatifs à des membres de personnel déjà employés. En 2020, il y en a eu 84 pour des dossiers de la même année et 4 pour des dossiers d'années antérieures. Cela indique que certaines autorités locales encouragent effectivement leur personnel à obtenir le brevet linguistique requis pour leur poste et que cela peut aussi être efficace. D'autre part, les différents systèmes de primes de bilinguisme, cofinancés par le

gouvernement fédéral, jouent sans doute également un rôle positif à cet égard. Mon service essaie d'obtenir des informations plus à jour et plus complètes par rapport aux dossiers nous présentés en rentrant en contact avec les autorités locales concernées.

5. Le nombre de plaintes formelles introduites auprès de mon service par des particuliers s'élevait à 23 en 2020. Il y avait également une série de prises de contact et de questions non liées à une plainte formelle.

Globalement, on peut conclure que la situation en ce qui concerne le respect de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative au niveau des autorités locales Bruxelloises reste très problématique, comme le démontre le pourcentage élevé de recrutements et nominations où les exigences légales ne sont pas remplies. Ceci ne porte pas atteinte aux efforts déployés par plusieurs autorités locales pour assurer un service bilingue et au fait que de nombreux membres de personnel font réellement un effort pour obtenir le brevet linguistique requis et pour fournir des services professionnels et corrects à tous les citoyens.

La conclusion qui s'impose est que toutes les autorités compétentes devront persister à faire des efforts pour parvenir à une application complète et correcte de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Ces efforts peuvent produire les meilleurs résultats s'ils s'inscrivent dans une approche cohérente et globale visant à renforcer le bilinguisme à Bruxelles. Education (dans les écoles et dans divers établissements de formation); placement et orientation pour les demandeurs d'emploi; stimuler le bilinguisme par le biais de primes et d'autres initiatives positives; une meilleure publicité des examens linguistiques légaux; et une politique de personnel qui adhère pleinement au bilinguisme prévu par la loi font tous partie d'une telle approche cohérente, ainsi que, bien sûr, un mécanisme efficace et contraignant de contrôle et de sanction qui doit en être un élément clef.